

## Communauté d'agglomération du Boulonnais

### Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

P<sup>o</sup>/ Le Vice-Président,  
Kaddour-Jean DERRAR



# Exercice 2013

## 1 PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est compétente pour le traitement des déchets ménagers, les 22 communes membres restant compétentes pour la collecte.

En application du décret du 11 mai 2000, le présent rapport présente pour l'exercice 2013 l'étendue et les indicateurs techniques du service public de traitement des ordures ménagères ainsi que les coûts qui y sont rattachés.

## 2 HISTORIQUE DE L'ÉTENDUE DU SERVICE ET DES CONTRATS RATTACHÉS

Le SIVOM du Boulonnais créé le 12 janvier 1976 a repris la compétence traitement des déchets ménagers d'un syndicat préexistant : le SUTOM.

A la transformation du SIVOM en District de l'agglomération Boulonnaise puis du District en Communauté d'agglomération, la compétence n'a pas évolué, les communes membres ayant gardé leur compétence en matière de collecte.

Les contrats de traitement des déchets en cours d'exécution sont les suivants :

Mai 2010	Signature des accords de partenariat avec « le Relais » pour la mise à disposition de conteneurs, la collecte et la valorisation des textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie) des déchetteries à titre gracieux
Août 2011	Signature d'un Programme Local de Prévention (PLP) accord cadre d'une durée de 5 ans visant à atteindre les objectifs de réduction de 7% fixés par la loi dite grenelle 1 de l'Environnement.
27 août 2011	Marché de transport et tri des emballages du centre de tri en cas de délestage avec la société Véolia Propreté pour une durée de 4 ans
1 <sup>er</sup> octobre 2011	Signature du Contrat d'Action pour la Performance Eco-Emballages Barème E relatif aux 5 matériaux issus de la collecte Sélective (avec effet rétroactif au 1er janvier 2011) ainsi que la signature des contrats de reprise avec chaque

recycleur pour chacun des matériaux (verre, acier, aluminium, plastiques et cartons).

- Octobre 2011 Partenariat avec l'association « Chaque Canette Compte » visant à la valorisation maximale des canettes de boissons en métal par le biais de collecteur en carton mis sur les lieux publics
- 1er novembre 2011 Marché avec la société Depraiteur (durée de 4 ans) relatif au transport et à l'élimination des gravats collectés dans les déchetteries
- Décembre 2011 Signature de la convention avec Eco-TLC (durée de 2 ans), éco-organisme pour le recyclage des textiles permettant la densification des containers de collecte par des accords de partenariat avec le Relais et la croix rouge
- 1<sup>er</sup> janvier 2013 Marché avec la société Depraiteur (durée de 3 ans) pour la collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre
- 1er janvier 2013 Signature de la convention ECO-FOLIO (durée de 3 ans) relatif au soutien financier pour les papiers issus de la collecte sélective
- 1<sup>er</sup> juillet 2013 Signature d'un avenant de 6 mois du Marché avec la société Sotrenor (durée initiale de 4 ans) relatif au transport et à l'élimination des déchets ménagers spéciaux collectés dans les 2 déchetteries. Cet avenant permet ainsi de traiter ces déchets jusqu'au 31 décembre 2013, Eco DDS prenant ensuite le relais au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- 1<sup>er</sup> août 2013 Marché de transfert, transport et traitement des ordures ménagères, encombrants et refus de tri pour une durée de 5ans (+1+1) en 6 lots :

**lot1 :** Transfert et transport des ordures ménagères et des encombrants de 17 communes de la CAB

Marché avec la société Sita Nord

**lot2 :** Traitement des ordures ménagères de 17 communes

Marché avec la société Sita Nord

**lot3 :** Traitement des ordures ménagères et encombrants des communes sud de la CAB

Marché avec la société Sita Nord

**lot4 :** Traitement des encombrants des déchetteries de la CAB

Marché avec la société Baudalet

**lot5 :** Traitement des encombrants collectés en porte à porte sur les communes de la CAB

Marché avec la société Baudalet

**lot6 :** Traitement des refus de tri issus du centre de tri de la CAB

Marché avec la société Sita Nord en cotraitance avec Opale Environnement

- 1<sup>er</sup> août 2013 Marché de traitement du bois issus des 2 déchetteries communautaires avec la société Astradec pour une durée de 5ans(+1+1)

- 1<sup>er</sup> août 2013 Marché de collecte, transport et traitement de l'amiante issus des déchetteries communautaires avec la société Véolia propreté pour une durée de 4 ans

1 <sup>er</sup> août 2013	Marché de transport et traitement des déchets verts avec la société Agriopale Services pour une durée de 5 ans(+1+1)
1 <sup>er</sup> août 2013	Marché de transport et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) issus des déchetteries avec la société DHS pour une durée de 4ans
27 août 2013	Signature de la convention avec OCAD3E (durée de 6 ans) pour la reprise et le recyclage : -des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec ECO-SYSTEMES comme éco-organisme -des néons et lampes avec Recylum comme éco-organisme
1 <sup>er</sup> octobre 2013	Marché avec la société Sita Nord (sous traitance Depraite) pour les manœuvres et les transports des bennes des déchetteries jusqu'aux sites de traitement pour une durée de 4ans

La reprise d'autres déchets issus des déchetteries est régie par des conventions à titre gratuit :

- reprise de l'huile de friture : convention avec Recup'tri
- reprise de l'huile de vidange : convention avec Chimirec Norec
- reprise des pneus usagers : convention avec Gommage
- reprise des radiographies médicales : convention avec Gommage
- reprise des piles : convention avec Corepile

### **3 BILAN TECHNIQUE POUR L'EXERCICE 2013**

#### **3.1 Répartition des compétences valorisation et traitement**

La Communauté d'agglomération exerce actuellement la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers à savoir :

- mise en œuvre d'actions partagées avec les communes visant à la réduction des déchets
- fourniture des contenants (sacs et bacs) pour le tri sélectif,
- gestion en régie d'un centre de tri des emballages ménagers,
- gestion en régie de deux déchetteries,
- gestion d'un parc de colonnes à verre,
- compostage des déchets verts,
- Valorisation et traitement des encombrants,
- enfouissement des OM (ordures ménagères),

La conteneurisation de la collecte sélective des matériaux propres et secs (fourniture de bacs et de sacs) concerne les 22 communes de la Communauté d'Agglomération. Seules quelques résidences en habitat collectif ne sont pas encore dotées de bacs de tri du fait d'importants aménagements qui sont à effectuer.

### **3.2 Répartition communes/CAB pour la gestion des déchets**

La CAB exerce la compétence traitement et élimination des ordures ménagères.

Les 22 communes membres assurent la collecte soit en régie, soit par marché de prestations de service.

- **Les Ordures Ménagères résiduelles (OMR)** sont acheminées par les camions de collecte de 17 communes au centre de transfert de Le Portel. Elles sont reprises par gros porteurs et transférées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Dannes, gérée par la société SITA Nord, où l'ensemble des OMR non valorisées de la CAB sont traitées avec récupération des lixiviats et valorisation (transformation en électricité) du biogaz produit. Les camions de collecte des communes de Condette, Dannes, Hesdin l'Abbé, Nesles et Neufchatel-Hardelot se rendent directement à l'ISDND de Dannes.

- **Les Encombrants collectés en porte à porte** sont acheminés par les camions de collecte de 12 communes au centre de transfert de Le Portel. Ils sont repris par gros porteurs et transférés vers le site de Baudalet situé à Blaringhem où ils sont triés afin d'en extraire la part valorisable composée de plastique, bois, ferraille puis broyés pour transformation pour partie en combustibles solides de récupération (CSR)

Ceci permet de valoriser 50 % du tonnage ce qui engendrant l'économie de TGAP sur ces tonnages.

Les camions de collecte des communes de Condette, Dannes, Nesles et Neufchatel-Hardelot se rendent directement à l'ISDND de Dannes.

- **Une collecte de déchets verts** des ménages est réalisée par 12 communes d'avril à octobre.

Les déchets verts sont déposés par les communes soit sur le site de la déchetterie de Saint Léonard puis transportés et traités sur une des plateformes de la société Agriopale Services, soit déposés directement sur une des plateformes de compostage d'Agriopale Services.

6 communes ont modifié leur service en proposant uniquement une collecte de branchages et tailles de haies 3 à 4 fois par an parallèlement à la mise en place du compostage individuel

- **Les emballages ménagers** sont collectés par les 22 communes de l'agglomération et apportés au centre de tri de St Martin Boulogne, triés en différents flux, conditionnés puis revendus aux différents recycleurs avec qui des contrats sont signés.

- **Le verre est collecté en porte à porte** par l'association d'insertion Récup'Tri sur toutes les communes **et en apport volontaire** avec 240 colonnes collectées par la société DEPRAITER (contrat CAB), déposé sur la plateforme de stockage de la déchetterie de St Léonard avant d'être acheminé vers la verrerie BSN à Wingles.

- **Deux déchetteries** communautaires, situées à St Léonard et St Martin, accueillent les Encombrants, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E), Bois, Gravats, Verre, Plastiques, Ferraille, Pneumatiques, Papiers-cartons, Déchets toxiques en quantité dispersée, Seringues et aiguilles, Batteries, Piles, Huiles de vidange et de friture.

L'amiante est collectée à la déchetterie de St Léonard uniquement sur rendez-vous.

La CAB s'étant engagée dans un programme local de prévention visant à la réduction des déchets, plusieurs actions ont déjà été menées en ce sens notamment la mise en place du **compostage individuel** lancée en septembre 2010 sur la commune de Condette a été poursuivie sur l'année 2011.

**Cette opération ayant été concluante, une généralisation a été proposée aux communes qui le souhaitent dès début 2012.**

A fin 2013, 10 communes dont Condette ont adhéré au dispositif :

- Hesdin l'Abbé
- Pittefaux
- Baincthun
- Wimille
- Hesdigneul
- St Léonard
- Pernes
- St Etienne au Mont
- La Capelle

Par ailleurs, un programme d'actions a été co-élaboré (avec les communes, bailleurs et associations du territoire), présenté et validé auprès de l'ADEME pour répondre au Programme Local de Prévention (signé en août 2011) dont **l'objectif est de réduire les quantités de déchets de 7 % en 5 ans.**

Le plan d'actions est repris au 4.5 du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 22/10/2014

Reçu en préfecture le 22/10/2014

Affiché le





### 3.3 Tableau récapitulatif des Tonnages 2013 par flux de déchets

pesés arrivés au 15 septembre 2013

en TONNES	Ordures Ménagères			Encombrants			déchets verts PAP			déchets verts ST			TRI			VERRE/PAP			Verrre AV			TOTAL			
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	
130 478 habitants																									
Bethshon	201	304	330	11	13	20	1	4	75	0	1	0	95	102	109	54	46	52	452	470	565	452	470	565	
Boulogne	14 000	15 002	15 760	69	76	83	404	467	408	540	698	680	1 722	1 821	1 886	650	612	670	18 188	18 513	19 076	18 188	18 513	19 076	
Corbaillo	803	652	634	40	51	54	28	51	44	21	42	82	213	233	281	125	123	130	1 038	1 152	1 185	1 038	1 152	1 185	
Dannes	331	303	347	78	74	84	189	130	138	0	34	17	85	92	93	69	67	68	702	750	748	702	750	748	
Estinghen	91	88	84				21	28	24		3	2	19	20	20	17	16	17	148	155	147	148	155	147	
Estuhen-Plage	624	687	665	113	122	140	188	227	207	0	1	174	182	183	115	99	111	1 515	1 668	1 668	1 515	1 668	1 668		
Neufbriand Hamelet	1 744	1 719	1 714	84	68	63	1 047	1 108	810	121	291	359	382	410	230	235	233	3 504	3 669	3 951	3 504	3 669	3 951		
Hedignaf	154	176	163													27	23	27	219	228	282	219	228	282	
Houdin/PASS	445	488	482				12	17	208				132	141	145	80	89	89	679	715	832	679	715	832	
leques	272	282	285	1	3	4	65	78	84	91	145	111	81	84	85	46	38	44	335	355	364	335	355	364	
Luorcelin	340	341	355	5	3	1	3	144	148		0	5	118	122	125	68	63	70	534	534	704	534	534	704	
Lu Pond	3 388	3 053	3 045	65	113	110	178	180	168	195	149	175	387	388	413	300	325	333	4 584	4 728	4 882	4 584	4 728	4 882	
Nodale	295	288	287	27	37	31	59	74	84		4	10	63	84	85	65	63	70	479	508	527	479	508	527	
Ourou	4 545	4 705	4 775	129	120	255	310	371	507	178	234	245	618	645	670	430	424	461	6 408	6 689	7 000	6 408	6 689	7 000	
Pernes Corteville	219	259	259										52	57	53	42	38	42	313	353	351	313	353	351	
Pilésak	40	41	25										6	7	7	6	6	6	52	54	38	52	54	38	
St Elierre	1 444	1 537	1 554	29	29	24	3	215	213	129	280	220	287	279	263	188	183	185	2 080	2 483	2 489	2 080	2 483	2 489	
St L'Arved	937	928	962	15	16	20	73	129	161	67	151	139	218	226	235	183	151	167	1 441	1 601	1 714	1 441	1 601	1 714	
St Martin	3 882	4 082	4 104	139	114	239	514	598	592	186	339	308	610	647	662	325	324	339	5 643	6 061	6 234	5 643	6 061	6 234	
Vimereux	2 782	2 685	2 622	284	281	279	447	478	483	102	231	188	430	457	469	341	372	413	4 308	4 654	4 714	4 308	4 654	4 714	
Whitille	1 409	1 634	1 681	35	112	127	18	20	179	577	75	346	240	221	234	204	201	205	2 503	2 253	2 783	2 503	2 253	2 783	
Total	38 889	40 781	41 330	1 150	1 262	1 544	12 644	13 572	13 572	4 300	4 520	2 064	27 222	30 000	30 000	60 955	63 998	66 550	56 572	60 124	62 063	56 572	60 124	62 063	
kg/hab	322,7	333,8	338,31	9,54	10,33	12,64	29,64	35,2	37	17,13	22,28	24,56	50,58	52,37	54,43	30,17	29,64	30,97	469,48	492,15	508,02	469,48	492,15	508,02	

Déchets	Bis			Exemptés			Déchets verts			Grande			Papier/verre/Famille			DEEE			Autres déchets			TOTAL DÉCHETS/RE			
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	
encombrants emmaus	111	184	257																						

TOTAL CAB	2011	2012	2013	variation n-1	2013	variation n-1	2013	variation n-1
Tonnages	85658	83347	82946	-1,1%	82946	-2,7%	82946	-0,5%
kg/habitant	702	692	688	-7 kg	688	-10kg	688	-4kg

Envoyé en préfecture le 22/10/2014

Reçu en préfecture le 22/10/2014

Affiché le



En 2013, **82 946 T** (688 Kg/hab) **de déchets ont été traités soit une baisse de 401 T** par rapport à 2012 (83 347T, 692 Kg/Hab) **correspondant -0,5%** s'expliquant surtout par une baisse de certains déchets collectés en porte-à-porte :

- Ordures ménagères : -1892T soit -4,6 %
- Encombrants : -112T soit -8,9 %
- Tri : -297T soit -4,6%

Cependant on observe une hausse des quantité de :

- déchets verts : 1384T soit +10 %
- Verre : 141T soit +3 %
- déchets apportés en déchetterie : +600T +2,6 %

Il est important de noter les baisses notables des quantités d'ordures ménagères (**entre -6 et -10%**) sur les communes ayant adhéré au **compostage individuel** couplées avec une baisse très importante des quantités de déchets verts sur ces communes.

La baisse des quantités de déchets peut trouver plusieurs explications :

- diminution du nombre d'habitants. Cependant, les ratios par habitant diminuent également.
- les actions de préventions et de communications mises en œuvre (compostage individuel, stop pub, détournement des textiles....)
- des modifications des systèmes de collecte tendant vers une rationalisation des services (collecte d'encombrants et/ou déchets verts) liées ou non à la mise en place d'actions de prévention comme le compostage.
- les actions nationales qui conduisent à une réduction des emballages mis sur le marché accompagnés d'une réduction de leur poids
- la conjoncture actuelle qui affecte la consommation des habitants

Il reste cependant encore des marges de progressions importantes puisque le ratio par habitant d'ordures ménagères reste élevé: **322kg/hab** et égal au ratio départemental et supérieur national (310kg).

Les pistes d'actions peuvent :

- l'extension aux 12 autres communes du compostage individuel( outreau et conteville se sont déjà engagées début 2014)
- l'amélioration de la valorisation des emballages, qui constituent encore 25% des ordures ménagères
- une réflexion sur les déchets produits hors domicile : déchets de marchés, déchets végétaux des cimetières, déchets des commerçants ou de certaines zones industrielles collectés souvent en mélange avec les ordures ménagères
- une réflexion sur les modes de collecte.

Enfin, il convient de souligner que :

- 47 % (45 % en 2012) des déchets sont valorisés par compostage (17,5%), par apport volontaire en déchetterie (11%), par recyclage des papiers-emballages-verre (13%) et 5,5 % grâce à la valorisation pour moitié des encombrants.

-53% des déchets restants sont enfouis en centre de stockage.

### 3.3 3.4 Détails des apports en déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des déchets collectés sur les 2 déchetteries par type de déchets pour l'année 2013.

Type de déchets	Déchetterie de St Léonard	Déchetterie de St Martin	Total
Gravats	4475,55	1784,65	<b>6260,20</b>
Encombrants	4737,15	1590,00	<b>6327,15</b>
Déchets verts	5200,00	1137,83	<b>6337,83</b>
Bois	1865,74	703,44	<b>2569,18</b>
Ferraille	450,05	244,34	<b>694,39</b>
Papier	266,26	85,98	<b>352,24</b>
Carton	242,88	112,18	<b>355,06</b>
Déchets toxiques	65,55	51,13	<b>116,68</b>
Textiles-Chaussures	24,81	25,40	<b>50,21</b>
Huiles de vidange	25,56	8,39	<b>33,95</b>
Huiles de friture	2,22	2,54	<b>4,76</b>
Piles	3,33	2,76	<b>5,93</b>
Radiographies	1,33	0,57	<b>1,90</b>
<b>Sous-Total</b>	<b>17360,43</b>	<b>5749,21</b>	
DEEE		436,00	
Néons et Lampes		0,83	
Amiante		75,10	
Pneus		30,00	
Seringues		1,22	
Batteries		3,33	
<b>Total</b>		<b>23656,120</b>	

Nombre de véhicules	<b>183 031</b>	<b>73 034</b>	<b>256 065</b>
---------------------	----------------	---------------	----------------

La nombre de véhicules ayant fréquenté les déchetteries communautaires est de 256 065, soit une hausse de 2,8% par rapport à 2012 (249 019 véhicules).

La fréquentation moyenne annuelle des déchetteries communautaires est de 2,1 visites par habitant ce qui est supérieur à la moyenne nationale (1,2 visite/an/hab).

Les apports annuels représentent 196 kg par habitant ce qui est supérieur (33%) à la moyenne nationale (143kg/hab/an).

Chaque véhicule apporte en moyenne 93 kg de déchets ou 0,43 m3 de déchets.

Enfin **86% des déchets collectés sur les déchetteries communautaires sont valorisés** soit en valorisation matière ou réemploi (79%) ou énergétique (7%). Le reste des déchets est enfouis en installation de stockage de déchets non dangereux.

### 3.4 Détails des apports au centre de tri

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets par commune entrant au centre de tri ainsi que les résultats des caractérisations effectuées en entrée selon la Norme AFNOR XP-X30-437.

Chaque commune est caractérisée au moins une fois par an selon un planning et le nombre de caractérisations est déterminé au prorata du tonnage par commune.

Par ailleurs, une caractérisation correspond à un échantillon minimum de 35kg de déchets.

Communes	Tonnages	Ratio en kg/hab.	Nombre de caractérisations	Taux de refus %
Baincthun	95	68,5	1	17,81
Boulogne	1722	39,3	17	14,87
Condette	213	79,8	2	27,21
Dannes	85	65,2	1	23,01
Echinghen	19	48,2	1	6,22
Equihen-Plage	174	59,2	1	47,92
Neufchatel-Hardelot	369	94,9	3	15,80
Hesdigneul	38	50,8	1	9,79
Hesdin l'abbé	132	68,8	1	29,24
Isques	61	50,9	1	8,35
La capelle	118	76,1	1	24,94
Le Portel	367	37,9	2	17,32
Nesles	63	64,7	1	14,50
Outreau	818	55,6	6	22,56
Pernes Conteville	52	54,2	1	10,22
Pittefaux	6	48,8	1	12,30
St Etienne	267	51,9	2	7,86
St Léonard	216	59,2	1	9,16
St Martin	610	53,2	6	10,88
Wimereux	430	56,4	2	6,41
Wimille	204	47,2	2	12,30
<b>TOTAL</b>	<b>6095</b>	<b>50,6</b>	<b>51</b>	<b>16,86</b>

Le ratio moyen d'apport de déchets au centre de tri est de **50,6kg/hab** ( baisse de 4,7% par rapport à 2012 53,1kg) et est supérieur à la moyenne nationale (46kg) mais inférieure à la moyenne départementale (61kg)

Le taux moyen de refus constaté est de **16,86%**, taux stable par rapport à 2012

### **3.5 Filières de valorisation des déchets**

- **le verre** : les bouteilles collectées en porte-à-porte et celles collectées en apport volontaire sont reprises et valorisées par le groupe verrier BSN Emballages.
  
- **les déchets en apport au Centre de Tri** :
  - Les papiers sont repris et valorisés par UPM Chapelle d'Arblay (76)
  - Les cartons sont repris par la société Deroo et valorisés dans les cartonneries de l'AA.
  - Les briques alimentaires sont reprises par la société Sita et valorisées en Allemagne (usine PAPIERFABRICK)
  - Les bouteilles et flacons plastiques sont repris et valorisés par le groupe Paprec Recyclage.
  - Les films plastiques sont repris par Valorplast et valorisés par chez REGIFILM à PAU.
  - Les boîtes acier et aluminium sont reprises par la société Galoo Littoral et valorisés chez Arcelor (acier) et le groupe Dupuy (aluminium)
  - Les sacs de collecte jaunes et bleus sont repris et valorisés par le fabricant PTL
  
- **les fractions collectées en déchetteries** :
  - Les cartons sont repris par la société Deroo et valorisés dans les cartonneries de l'AA.
  - Les papiers sont repris et valorisés par Sita Nord(62).
  - Les gravats sont repris et valorisés par la société Depraiter (62).
  - Les métaux sont repris par la société Galoo Littoral et valorisés chez Arcelor.
  - Les encombrants sont traités sur le site de Blaringhem par Baudalet.
  - Le bois est valorisé sur le site de Wizernes géré par Astradec.
  - Les DEEE sont repris et valorisés par l'Eco-Organisme Eco-Systèmes via le groupe Colrec-Envie 2 E à Lesquin
  - Les tubes néons et ampoules sont repris et valorisés par l'Eco-Organisme Recylum
  - L'Amiante est traité sur le site SECODE de Boves géré par Veolia propreté.
  - Les piles sont traitées par pyrométallurgie et hydrométallurgie par la société Corépile
  - Les pneus sont traités par Gommage (Avion)
  - Les huiles de vidange ainsi que les batteries usagées sont collectées par la société Chimirec Norec.
  - Les huiles de friture sont collectées par Recup' tri et traitées chez MJR négoce( 76).
  - Les déchets de soins (seringues) sont incinérés à Saint Saulve (59) par DHS
  - Les déchets ménagers spéciaux (résidus de peinture, de solvants,...) sont traités par incinération par SOTRENOR à Courrières (62).
  - Les textiles (-vêtements, chaussures et maroquinerie) sont repris et valorisés par le Relais(62).

**Les déchets verts** sont traités sur les installations de compostage de la société Agriopale Services, la plate-forme de Saint Léonard, servant de transit. Le compost produit est dirigé vers les filières de valorisation agricole.

## 4 BILAN FINANCIER

La TVA appliquée à l'ensemble des coûts en € est une TVA à 7 % pour 2013.

La TGAP applicable en 2013 sur les déchets enfouis est de 15€HT/T en 2013 puisque les sites de traitement valorisent le biogaz à plus de 75%

### 4.1 Le traitement des ordures ménagères

Les coûts présentés reprennent à la fois les coûts unitaires (€ HT) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Dannes et ceux du centre de transfert de Le Portel :

En € HT / tonne	Coût transfert	Coût transport	Coût traitement	TGAP <sup>1</sup>
1 <sup>er</sup> semestre 2013	21,36€		70,5€	15€
Juillet 2013	21,36€		70,5€	15€
2 <sup>nd</sup> semestre 2013	15,5€	7,2€	68	15€

Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'enfouissement

Tonnages : 38 889 T

	Tonnage Total	ISDND via le transfert	ISDND direct	en
1 <sup>er</sup> semestre 2013	18 725	17194	1 531	
Juillet 2013	3 641	3268	373	
2 <sup>nd</sup> semestre 2013	16 523	15038	1 485	

Coût total du traitement

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
TRANSFERT	588 778,94€	
TRANSPORT	244 157,48€	
TRAITEMENT	2 889 407,93€	
TGAP	624 171,50€	

TOTAL	4 346 515,85€
SOLDE	4 346 515,85€

Soit un coût net de 4 346 515,85€ (4 770 267,45 € en 2012) soit une baisse de 8,9 % qui s'explique par le renégociation du prix d'une part en cours de contrat puis au nouveau prix de marché à partir de Août 2013

Soit un ratio de :

- ❖ **112 €/tonne** (117€ en 2012) soit une baisse de 4,3 %
- ❖ **36,1 €/habitant** (39,6 € en 2012) soit une baisse 8,9 %

## 4.2 Le fonctionnement des déchetteries

Tonnage des déchets traités en déchetteries : 23 656 T

Nature	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Toxiques :DMS	85 631,37€	
Gravats	90 499,92€	
Encombrants	884 979,08€	10 046,06€
Amiante	33 026,86€	
Bois	196 136,90€	
Divers (seringues, bout. gaz)	2 483,44€	
Manœuvres bennes	230 517,54€	
Vente Papier		21 580,84€
Vente Carton		14 257,61€
Vente Ferraille		61 071,14€
Ventes DEEE		37 914,48€
Autres Recettes		2450,65€
<b>Sous-totaux</b>	<b>1 523 275,11€</b>	<b>147 320,78€</b>
Dépenses de fonctionnement	65 146,58€	
Gardiennage	0€	
Charges de personnel y compris les saisonniers	459 612,09€	
<b>Totaux</b>	<b>2 048 033,78€</b>	<b>147 320,78€</b>
<b>SOLDE</b>	<b>1 900 713,00€</b>	

Soit un coût net de 1 900 713€ (1 913 705,9€ en 2012) soit une très légère baisse du coût.

Ceci s'explique par une baisse des prix de traitement des encombrants et du bois malgré une légère hausse des tonnages et la baisse des recettes liées directement à la baisse des cours des matériaux

Soit un ratio de :

- ❖ **80,4 €/T** (82,7€ en 2012) soit une baisse de 2,8%

❖ **15,8€/habitant** (15,9€ en 2012) soit une légère baisse du coût

Il est à signaler que la dépense d'investissement pour la réhabilitation du site de Saint Léonard représente une dépense de 370 929,62€ pour 2013

### 4.3 Le traitement des Encombrants

**Traitement des encombrants collectés par les Communes + Emmaüs: 1261T**

	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
TRANSFERT	15 132,49€	
TRANSPORT	15 328,93€	
TRAITEMENT	125 972,23€	
TGAP	12 997,93€	
VALORISATION		4 550,82€
TOTAL	169 431,58€	4 550,82€
SOLDE	164 880,76€	

Soit un coût net de 164 880,76€ (207 653,3 € en 2012) soit une baisse de 20,6%.  
 Ceci s'explique à la fois par une baisse des tonnages et une baisse du coût de traitement.  
 Soit un ratio de:

- ❖ **130,8€/T** (143,5€/T en 2012) soit une baisse de 8,9%
- ❖ **1,4€/habitant** (1,7 € en 2012) soit une baisse de 17,6%

### 4.4 Le Traitement des déchets verts

La prestation de la société Agriopale services comprend le transport et le compostage des déchets verts de la plateforme de la déchetterie de St Léonard ainsi que le compostage des déchets verts directement apportés sur site par les communes de Dannes et Neufchâtel-Hardelot.

Les coûts sont exprimés en € TTC.

	Tonnage	Traitement/ Transfert en € TTC
Déchets verts	14 581T	442 623,42€
Soutien à la collecte en porte à porte pour les communes	Arrêt du dispositif	0 €

TOTAL	442 623,42€
-------	-------------

Soit un coût net de **442 623,42 €** (525 187,6€ en 2012) soit une baisse de 15,7 %.

Ceci s'explique, malgré la hausse des tonnages, d'une part par la baisse du coût de la prestation (nouveau marché) et à l'arrêt du dispositif de soutien aux communes.

Soit un ratio de :

- ❖ **30,4€/T** (39,8€/T en 2012) soit une baisse de 23,6 %
- ❖ **3,7€/habitant** (4,4€ en 2012) soit une baisse de 16%

#### **4.5 Mise en place d'actions de prévention**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a engagé en août 2011 un Programme Local de Prévention de la production de déchets (PLP) soutenu par l'ADEME d'une durée de 5 ans dont la 1ère année est dédiée à l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'actions à mettre en œuvre sur les 4 autres années travers de 5 axes prioritaires:

- sensibilisation du public (lutte contre le gaspillage alimentaire, limitation des emballages, éco-achats...)
- éco-exemplarité de la collectivité (réduction des consommables, gestion différenciée des espaces verts...)
- actions emblématiques nationales (compostage individuel, stop pub...)
- détournement des flux de déchets (bornes textiles, réemploi....)
- réduction de la nocivité des déchets (piles, déchets toxiques) et/ou réduction des déchets assimilés collectés dans les circuits municipaux.

L'objectif de ce programme est de réduire de 7% les quantités de déchets en 5 ans.

En ce sens, la CAB a entrepris un travail partagé avec les communes et les acteurs du territoire (bailleurs, associations..).

Plusieurs actions ont déjà été engagées :

##### **Le compostage individuel :**

Fin 2013, 10 communes ont adhéré au dispositif proposé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

**1 900 composteurs** ont été vendus .

Sur ces communes, on observe une baisse des tonnages d'ordures ménagères entre 6 et 10% ainsi qu'une baisse des tonnages de déchets verts.

Un accompagnement du dispositif est prévu pour chaque commune à savoir :

- un suivi individuel en porte à porte des foyers ayant acheté un composteur
- formation guide composteur destiné aux particuliers bénévoles
- fourniture d'un composteur pédagogique à destination de chaque école avec ½ à 1 journée de sensibilisation

##### **Maillage du territoire en containers textiles**

A fin 2013, on dénombre près de 50 points de collecte textiles soit plus de 60 bornes

Ce renforcement de ces bornes de collecte permet de capter en amont un gisement important de vêtement, chaussures et maroquinerie qui présentent plus de 10kg par habitant et par an.

L'objectif est de dépasser les 60 points de collecte sur le territoire avec un maillage minimum d'une borne pour 2000 habitants.

Les points stratégiques pour implanter ces bornes sont les parkings de supermarchés, à côté des colonnes à verre et en pied d'immeuble.

Les acteurs présents sur le territoire sont Le Relais, La Croix rouge et KFB.

### **Le STOP PUB**

Les services de la CAB ont imprimés près de 2500 STOP PUB qui ont été diffusés sur la majorité des communes(17) de la CAB.

Ces autocollants, disponible à l'accueil des mairies et de la CAB, permettent aux citoyens **qui le souhaitent d'éviter environ 40kg/an de prospectus.**

Ces actions mises en place sont encore à renforcer sur la totalité du territoire et d'autres nécessitent d'être mise en place sachant que le programme proposé par l'ADEME dure 5 ans.

### **Bilan Financier des opérations :**

Nature	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Composteurs individuels	18 703,66€	8570,00€
Communication compostage		
Stop Pub	456,25€	
Textiles-ECO TLC		3 927,40€
Aide Ademe PLP : acompte de 50 % pour la 1ère année		94 415,3€
Subvention ADEME Composteurs		Indéterminée
Evènementiel	5 797,95€	
<b>Totaux</b>	<b>24 957,86€</b>	<b>106 912,70€</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-81 954,84€</b>	

Le bilan financier des actions de prévention (hors moyens humains) est plus que positif puisqu'il permet un recette de 81 954,84€, sans compter les économies réalisées sur chaque tonne de déchets non traitée (CAB) et collectée (Communes).

## **4.6 Fonctionnement du Centre de Tri et de la collecte sélective**

Nature	Dépenses en €	Recettes en €
<b>Centre de tri</b>		
Traitement des refus de tri	192 641,10 €	
Charges de personnel y compris saisonniers	1 060 812,00 €	230 419,61€
Frais de fonctionnement	199 368,00 €	
Amortissement aux investissements	96 355,16	
<b>Sous total</b>	<b>1 549 176,26€</b>	<b>230 419,61€</b>
<b>Collecte sélective</b>		
Collecte des colonnes verre	43 515,00 €	

Achats de sacs	201 422,70 €	
Dépenses de communication	3 551,46 €	
Soutien Eco-organismes		1 124 613,00€
Vente des matériaux		706 334,47€
<b>Totaux</b>	<b>1 797 665,42€</b>	<b>2 061 367,08€</b>
<b>SOLDE</b>	<b>263 701,66€</b>	

Soit un solde positif de 263 701,66 € (- 311 578€ en 2012) liées à une légère baisse des recettes

Section Investissement :

Nature	Dépenses en €	Recettes en €
Achat de chargeurs	194 879,00	57 000€
Achat de bacs et colonnes enterrées	72 086,00	
Autres	18 418,34€	
Total	285 383,34€	57 000 €

#### 4.7 Bilan des actions de sensibilisation sur le tri des déchets menées en 2013.

##### Visites de centre de tri :

Scolaires= 105 adultes et 668 enfants  
 Autres groupes et Visite grand public = 123 adultes

Nb : le 1er mercredi du mois, chaque particulier peut visiter le centre de tri sur inscription

**total : 668 enfants et 228 adultes**

##### Présence salon et autres manifestations :

- Nature au vent Outreau : 70 enfants+ 6 adultes
- Semaine de réduction des déchets :stands aux centres Leclerc, Auchan, carrefour, bricomarché : 600 adultes.
- Semaine des DEEE glingués : animation en déchetteries sur 2 week-end : 250 adultes
- animation auprès de scolaires avec Auchan : 15 adultes et 223 enfants
- Cité mobile : 473 enfants et 49 accompagnateurs

Total :920 adultes et 766 jeunes

##### Mise en place de composteurs pédagogiques dans les écoles :

7 écoles : 28 adultes et 525 enfants

## **Soit un total de 1959 enfants et 1176 adultes sensibilisés sur le thème des déchets**

*Le service valorisation des déchets ménagers met également à disposition des communes de la CAB différents supports de communication comme des panneaux d'exposition, DVD etc...et des outils pédagogiques.*

### **4.8 Fonctionnement du service**

Le service traitement et valorisation des déchets s'organise de la manière suivante :

Service basé à la CAB :

Service traitement et valorisation des déchets :

- |   |       |
|---|-------|
| ▪ Chef de service   | 100 % |
| ▪ Ambassadrice du tri   | 100 % |
| ▪ Service civique-animateur du tri jusque septembre puis contrat avenir | 100 % |

Service Supports :

- Directeur général des services techniques
- Secrétariat
- Services Finances et Ressources Humaines
- Services Entretien/ménage
- Service communication
- Service marchés publics

Déchetteries : 11 agents à 100% + 1 agent en remplacement partagé avec le service entretien

Centre de tri : 20 agents titulaires à 35h + 15 agents en contrat d'insertion à 20 ou 26 h et 2 contrats avenir à 35h

Les coûts en personnel du centre de tri et des déchetteries sont déjà repris dans le fonctionnement des sites, il est juste présenté le coût du service basé à la CAB qui comprend les frais de structure

**Ce qui représente un coût net de 171 756 ,44€**

Soit un ratio de :

- ❖ 2,1€/T
- ❖ 1,4€/habitant

## 4.9 Conclusion

En 2013, 82 946 Tonnes (688kg/hab) de déchets ont été traitées contre 83 347 T en 2012 (692kg/hab)

- 47 % (45 % en 2012) des déchets sont valorisés par compostage (17,5%), par apport volontaire en déchetterie (11%), par recyclage des papiers-emballages-verre (13%) et 5,5 % grâce à la valorisation pour moitié des encombrants.

- 53% des déchets restants sont enfouis en centre de stockage pour un coût 112 € TTC/ tonne.

Le bilan financier de la gestion des déchets sur le territoire de l'agglomération Boulonnaise est le suivant :

Nature	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Transport et traitement des OM	4 346 515,85 €	
Fonctionnement des déchetteries	2 048 033,78 €	147 320,78 €
Fonctionnement du centre de tri et de la collecte sélective	1 797 665,42 €	2 061 367,08 €
Transport et des traitement des déchets verts	442 623,42 €	
Transport et traitement des encombrants	169 431,58 €	4 550,82 €
Actions de Prévention	24 957,86 €	106 912,70 €
Frais de gestion du service et de structures	171 756,44 €	
<b>Totaux</b>	<b>9 000 984,35€</b>	<b>2 320 151,38€</b>
<b>SOLDE</b>	<b>6 680 832,97€</b>	

Soit un coût net de la compétence transport, valorisation et traitement des déchets ménagers des 22 communes de la CAB de 6 680 832,97€ (7 335 928€ en 2012 ) *soit une baisse de 9 %.*

Soit :

- ❖ **80,54€ la tonne** (87,91€ en 2012) soit une baisse de 8 %.
- ❖ **55,60€ par habitant** (60,89€ en 2012) soit une baisse de 9 %.

**L'explication de cette baisse des coûts trouve plusieurs explications :**

- baisse des coûts de traitement de déchets liés à la nouvelle consultation pour les marchés courant 2013
- réduction des tonnages de déchets produits via le Programme Local de Prévention (PLP)

## **-valorisation maximale des déchets et la mise en place des Filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**

Envoyé en préfecture le 22/10/2014

Reçu en préfecture le 22/10/2014

Affiché le

